

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 023-9786/21/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Acoucité pour le programme d'actions 2021 de l'Observatoire de l'Environnement Sonore - Approbation d'une convention

MET 21/18061/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du Conseil de la Métropole du 28 février 2019, la Métropole a décidé de soutenir le développement d'un Observatoire de l'Environnement Sonore à l'échelle métropolitaine afin de suivre plus précisément les évolutions en matière de bruit sur ce territoire.

Deux associations, spécialistes de l'acoustique (Acoucité, pôle de compétence national sur le bruit) et de la métrologie (AtmoSud, association agréée de surveillance de la qualité de l'air en région Sud) proposent à la Métropole de déployer un Observatoire de l'Environnement Sonore, en définissant un programme de travail annuel basé sur le suivi des projets en cours sur le territoire.

Acoucité, est une association loi 1901 créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de ses membres fondateurs [IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux), ENTPE (École Nationale des Travaux Publics de l'État), CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)...]. C'est un pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain qui a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherches et les besoins opérationnels des villes ou agglomérations, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres. La plupart des travaux sont menés sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, et dans le grand Sud Est, terrain de test et d'expérimentation privilégié.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Acoucité collabore à des programmes européens : LIFE (GIPSYNOISE, outil SIG conforme aux exigences de la Directive Européenne, HOSANNA, nouvelles solutions acoustiques naturelles, HARMONICA, nouveaux indicateurs acoustiques, MONICA, Internet des objets dédiés au confort acoustique et à la sécurité...) et anime un réseau de villes françaises et européennes partenaires du projet.

AtmoSud est l'observatoire régional de la qualité de l'air, agréé par le ministère en charge de l'Environnement pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la région Sud (AASQA). Cette structure associative regroupe quatre collèges d'acteurs (collectivités territoriales, services de l'État et ses établissements publics, industriels, associations de protection de l'environnement et de consommateurs, des personnalités qualifiées et/ou professionnels de la santé).

AtmoSud est membre de la Fédération Atmo France et agit pour la santé de tous. Elle améliore continuellement ses connaissances des polluants atmosphériques et de la qualité de l'air. Elle identifie les populations exposées à un dépassement de normes limites pour la santé pour mettre en évidence les zones où il faut agir.

AtmoSud apporte à l'Observatoire de l'Environnement Sonore ses compétences et moyens de terrain ainsi que la cohérence air/bruit : gestion de la base de données, rapatriement des données, gestion des balises, accompagnement des prestataires pour l'installation des balises, développement progressif d'une compétence sur le sujet, participation à la stratégie d'échantillonnage...

L'objectif de ce partenariat est de déployer progressivement, à l'échelle de la Métropole, un Observatoire de l'Environnement Sonore sur la base de celui mis en œuvre sur le Territoire du Pays d'Aix.

Par souci d'efficacité de ce partenariat, il est proposé que la Métropole conventionne spécifiquement avec l'association Acoucité, sachant que cette association s'appuiera directement sur les compétences et l'expertise d'Atmosud, et dans ce cadre, lui reversera une partie de la subvention.

En 2021, Acoucité et AtmoSud proposent 3 actions spécifiques :

Animation d'un groupe national sur le bruit et partage d'expérience :

Comme en 2020, l'association Acoucité propose d'apporter son expertise à différentes agglomérations nationales pour la mise en place de leurs observatoires du bruit. L'association s'engage à atteindre les objectifs d'intérêts généraux suivants conformes à l'objet social de l'association, à savoir :

- Développer des outils d'aide à la décision notamment sur les politiques d'aménagements et de réalisation d'infrastructures,
- Coordonner les efforts de recherche en les rendant accessibles et appropriés aux besoins des collectivités [partenariats INRETS (Institut National de REcherche sur les Transports et leur Sécurité), CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), Ministère de la Transition écologique et solidaire, ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)...],
- Apporter, lors de l'élaboration et la mise en œuvre de projets urbains, une assistance pratique dans la prise en compte du bruit dans ses dimensions : mesures acoustiques et sonores, analyse de l'impact social et psychologique, économique, prise en compte de ces paramètres sur le plan architectural et urbain,
- Développer une expertise, un conseil auprès des communes,
- Promouvoir la sensibilisation et la communication du grand public, des professionnels, des élus et des scolaires (Journées des transports, de l'environnement, de la science...),
- Diffuser une valorisation scientifique et technique, vers les habitants et les scolaires (expositions, site Web, émissions radio...), aux niveaux local, national et international,
- Co-animer les réseaux de villes et de groupes de travail nationaux et internationaux.

Propositions d'actions pour l'année 2021 pour le Territoire du Pays d'Aix :

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Depuis 2010, l'association Acoucité anime, aux côtés du Territoire du Pays d'Aix, un Observatoire de l'Environnement Sonore suite à l'appel à manifestation d'intérêt dirigé par l'ADEME et le Ministère de l'Environnement sur le sujet.

Neuf balises de mesures bruit sont aujourd'hui déployées sur le territoire. Le réseau de balises fixes couvre à ce jour les sites de :

- Aix en Provence - Boulevard du Roi René en parallèle de la station de mesure de la qualité de l'air,
- Aix en Provence - Avenue Schuman,
- Gardanne en parallèle de la station de mesure de la qualité de l'air,
- Aix en Provence - CFA/Rd9,
- Aix en Provence - Pont de l'Arc / Rd9,
- Aix en Provence - Ecole d'Art – Rue Emile Tavan en parallèle de la station de mesure de la qualité de l'air.

En complément, des mesures mobiles seront conduites sur un ensemble de sites définis en collaboration avec les services de la Métropole. A ce jour, des actions sont prévues sur :

- Venelles : Problématique relative au bruit de l'A51 et à la création d'une Glissière Béton Armé (GBA) centrale,
- Aéroport des Milles : Suivi de l'environnement sonore,
- Le Tholonet : suivi environnemental lié aux nuisances de la traversée de Palette et A8.

Déploiement de l'Observatoire du Bruit à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

En 2020, 3 stations supplémentaires de mesures ont été installées sur le territoire de la Métropole :

- Marseille – Bd Rabatau
- Marseille – Jarret / Timone
- Marseille – Joliette.

En 2021, il est aussi proposé de poursuivre ce déploiement avec une autre station fixe (lieu à définir). Par ailleurs, des mesures mobiles seront conduites sur un ensemble de sites définis en collaboration avec les services de la Métropole. A ce jour, plusieurs actions sont envisagées sur :

- un quartier en phase de rénovation urbaine (ANRU)
- l'extension Zenibus Les Pennes Mirabeau – Marnage : Etat initial
- les mesures d'urgence transport : accompagnement de la mise en place de restrictions de circulation lors des pics de pollution et d'une Zone à Faibles Émissions
- l'état de l'environnement sonore sur de nouveaux territoires ou de nouvelles thématiques (territoires qui n'avaient pas la compétence bruit jusqu'à présent (Territoires du Pays Salonnais et Istres Ouest Provence, bruit industriel...).

Il est bien entendu que le déploiement de ces mesures mobiles ne se fera qu'avec l'accord formel préalable du Maire de la commune concernée.

Dans le fonctionnement de l'Observatoire, Acoucité et AtmoSud s'attachent à la définition des sites de mesures, à l'exploitation des données recueillies, à la gestion technique du réseau et au fonctionnement des balises. Acoucité apporte son expertise acoustique, gère la base des données, les analyse, les

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

diffusent sur une page dédiée de son site. Elle s'appuiera sur AtmoSud pour la gestion technique du réseau et le fonctionnement des balises.

Le montant prévisionnel de ces actions se porte à 129 880 € ; Acoucity sollicite la Métropole pour une subvention à hauteur de 100 000 €, soit 77 % du montant du projet dont 65 000 € sur le Territoire du Pays d'Aix (n° GU 2021_00384) et 35 000 € au titre de la Métropole (n° GU 2021_00392).

Pour l'ensemble des missions réalisées, Acoucity reversera la somme de 40 000 € à l'association AtmoSud.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n°ENV 021-5420/19/BM du Bureau de la Métropole du 28 février 2019 portant Approbation du déploiement de l'Observatoire de l'Environnement Sonore ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 avril 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La compétence lutte contre les nuisances sonores attribuée à la Métropole Aix-Marseille-Provence conformément à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'intérêt de déployer l'Observatoire de l'Environnement Sonore du Pays d'Aix, à l'échelle de la Métropole, en vue de compléter les éléments de la Cartographie du Bruit, élaborée en réponse aux dispositions fixées par la Réglementation Européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 transposée en droit français par les articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du Code l'Environnement).

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant total de 100 000 euros à l'association Acoucity pour la mise en œuvre du programme 2021 de l'Observatoire de l'Environnement Sonore dont :

- 65 000 euros dédiés aux actions 2021 sur le Territoire du Pays d'Aix ;
- 35 000 euros dédiés au déploiement de l'Observatoire de l'Environnement Sonore à l'échelle métropolitaine.

Seront reversés 40 000 euros à AtmoSud par Acoucity au titre de l'Observatoire de l'Environnement Sonore.

Article 2 :

Est approuvée la convention définissant les conditions d'octroi de cette subvention ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits et ventilés comme suit :

- 65 000 euros sur le budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - Fonction 74 - Nature 65748 ;
- 35 000 euros sur le budget Principal Métropolitain, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - Fonction 74 - Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions
Transition écologique

Amapola VENTRON